



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2022-077

PUBLIÉ LE 21 MAI 2022

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires

87-2022-05-19-00002 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et la pollution des sols en Haute-Vienne (8 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2022-05-19-00002

Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et
des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs et la
pollution des sols en Haute-Vienne



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
ET LA POLLUTION DES SOLS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

**La Préfète de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.271-4 et L.271-5,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique,

Vu le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité sur du territoire français,

Vu le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire,

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français,

Vu l'arrêté préfectoral du n° 2019-024 du 20 février 2019 et les arrêtés préfectoraux n°2021-038 à n°2021-041 du 20 avril 2021 portant création de secteurs d'informations sur les sols (SIS),

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1931 du 8 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Haute-Vienne.

Considérant des évolutions à prendre en compte modifiant les zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute Vienne,

Le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217
87032 Limoges cedex 1
ddt@haute-vienne.gouv.fr

ARRÊTE

- Article 1 : L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.
- Article 2 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols sont consultables sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne : www.haute-vienne.gouv.fr.
- Article 3 : L'obligation prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien.
- Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°2011-1931 précité.
- Article 5 : Le présent arrêté et ses annexes seront notifiés à la chambre départementale des notaires et à chaque maire des communes concernées. Il sera également affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne. Une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet le cas échéant d'un recours gracieux et, en tout état de cause, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 19 MAI 2022

La Préfète



Fabienne BALUSSOU



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

**À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE
BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
MAJEURS, ET LA POLLUTION DES SOLS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-VIENNE**

Liste des communes où s'applique les dispositions du I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement

N° INSEE	Communes	PPR Naturels	PPR Technologiques	Zonage sismique de niveau 2 (aléa faible)	Secteur d'information sur les sols	Zonage à potentiel radon de niveau 3
87001	Aixe-sur-Vienne	X		X		
87002	Ambazac			X		X
87003	Arnac-la-Poste			X		X
87004	Augne			X		X
87005	Aureil			X		X
87006	Azat-le-Ris			X		X
87007	Balledent			X		X
87008	La Bazeuge			X		X
87009	Beaumont-du-Lac					X
87011	Bellac	X		X		X
87012	Berneuil			X		X
87013	Bersac-sur-Rivalier			X		X
87014	Bessines-sur-Gartempe			X	X	X
87015	Beynac	X		X		X
87016	Les Billanges		X	X		X
87017	Blanzac			X		X
87018	Blond			X		X
87019	Boisseuil	X		X		X
87020	Bonnac-la-Côte			X		X
87021	Bosmie-l'Aiguille	X		X		X
87022	Breuilaufa			X		X

N° INSEE	Communes	PPR Naturels	PPR Technologiques	Zonage sismique de niveau 2 (aléa faible)	Secteur d'information sur les sols	Zonage à potentiel radon de niveau 3
87023	Le Buis			X		X
87024	Bujaleuf			X		X
87025	Burnac			X		
87027	Bussière-Galant			X		X
87028	Val-d'Oire-et-Gartempe	X		X		X
87029	Les Cars			X		X
87030	Chaillac-sur-Vienne	X		X		
87031	Le Chalard			X		X
87032	Châlus			X		X
87033	Chamboret			X		X
87034	Champagnac-la-Rivière			X		X
87035	Champnétery			X		X
87036	Champsac			X		X
87037	La Chapelle-Montbrandeix			X		X
87038	Chaptelat			X		X
87039	Château-Chervix					X
87041	Châteauponsac			X		X
87042	Le Châtenet-en-Dognon			X		X
87043	Cheissoux			X		X
87044	Chéronnac			X		X
87045	Cieux			X		X
87046	Cognac-la-Forêt	X		X		X
87047	Compreignac			X	X	X
87048	Condat-sur-Vienne	X		X		X
87049	Coussac-Bonneval					X
87050	Couzeix	X		X		X
87051	La Croisille-sur-Briance					X
87052	La Croix-sur-Gartempe	X		X		X
87053	Cromac			X		X
87054	Cussac			X		X
87056	Dinsac			X		X
87057	Dompierre-les-Églises			X		X
87058	Domps					X
87059	Le Dorat			X		X
87060	Dournazac			X		X
87061	Droux			X		X
87062	Eybouleuf			X		X
87063	Eyjeaux			X		X
87064	Eymoutiers	X				X
87065	Feytiat	X		X		X

N° INSEE	Communes	PPR Naturels	PPR Technologiques	Zonage sismique de niveau 2 (aléa faible)	Secteur d'information sur les sols	Zonage à potentiel radon de niveau 3
87066	Flavignac			X		X
87067	Folles			X		X
87068	Fromental			X		X
87069	Gajoubert			X		X
87070	La Geneytouse			X		X
87071	Glandon					X
87073	Gorre			X		
87074	Les Grands-Chézeaux			X		X
87075	Isle	X		X		
87076	Jabreilles-les-Bordes		X	X		X
87077	Janailhac			X		X
87078	Javerdat			X		X
87079	La Jonchère-Saint-Maurice		X	X		X
87080	Jouac			X		X
87081	Journac	X		X		X
87082	Ladignac-le-Long			X		X
87083	Laurière			X		X
87084	Lavignac			X		
87085	Limoges	X		X	X	X
87086	Linards			X		X
87087	Lussac-les-Églises			X		X
87089	Magnac-Laval			X		X
87090	Mailhac-sur-Benaize			X	X	X
87091	Maisonnais-sur-Tardoire			X		X
87092	Marval			X		X
87093	Masléon			X		
87094	Meilhac			X		
87095	Meuzac					X
87096	La Meyze			X		X
87097	Val d'Issoire			X		X
87099	Moissannes			X		X
87100	Montrol-Sénard			X		X
87101	Mortemart			X		X
87103	Nantiat			X		X
87104	Nedde					X
87105	Neuvic-Entier					X
87106	Nexon			X		X
87107	Nieul			X		X
87108	Nouic			X		X
87109	Oradour-Saint-Genest			X		X

N° INSEE	Communes	PPR Naturels	PPR Technologiques	Zonage sismique de niveau 2 (aléa faible)	Secteur d'information sur les sols	Zonage à potentiel radon de niveau 3
87110	Oradour-sur-Glane			X		X
87111	Oradour-sur-Vayres			X		X
87112	Pageas			X		X
87113	Le Palais-sur-Vienne	X		X		X
87114	Panazol	X		X		X
87115	Pensol			X		X
87116	Peyrat-de-Bellac	X		X		X
87117	Peyrat-le-Château			X		X
87118	Peyrilhac			X		X
87119	Pierre-Buffière			X		
87120	La Porcherie					X
87121	Rancon			X		X
87122	Razès		X	X	X	X
87123	Rempnat					X
87124	Rilhac-Lastours			X		X
87125	Rilhac-Rancon			X		X
87126	Rochechouart			X		X
87127	La Roche-l'Abeille			X		X
87128	Saint-Pardoux-le-Lac			X		X
87129	Royères			X		X
87130	Roziers-Saint-Georges			X		X
87131	Saillat-sur-Vienne	X		X		X
87132	Saint-Amand-le-Petit			X		X
87133	Saint-Amand-Magnazeix			X		X
87134	Sainte-Anne-Saint-Priest					X
87135	Saint-Auvent			X		X
87137	Saint-Bazile			X		X
87138	Saint-Bonnet-Briance			X		X
87139	Saint-Bonnet-de-Bellac	X		X		X
87140	Saint-Brice-sur-Vienne	X		X		X
87141	Saint-Cyr			X		X
87142	Saint-Denis-des-Murs			X		X
87143	Saint-Gence			X		X
87144	Saint-Genest-sur-Roselle			X		
87145	Saint-Georges-les-Landes			X		X
87148	Saint-Hilaire-Bonneval	X		X		
87149	Saint-Hilaire-la-Treille			X		X
87150	Saint-Hilaire-les-Places			X		X
87151	Saint-Jean-Ligoure	X		X		
87152	Saint-Jouvent			X		X

N° INSEE	Communes	PPR Naturels	PPR Technologiques	Zonage sismique de niveau 2 (aléa faible)	Secteur d'information sur les sols	Zonage à potentiel radon de niveau 3
87153	Saint-Julien-le-Petit			X		X
87154	Saint-Junien	X		X		X
87155	Saint-Junien-les-Combes			X		X
87156	Saint-Just-le-Martel			X		X
87157	Saint-Laurent-les-Églises			X		X
87158	Saint-Laurent-sur-Gorre			X		X
87159	Saint-Léger-la-Montagne		X	X		X
87160	Saint-Léger-Magnazeix			X		X
87161	Saint-Léonard-de-Noblat	X		X		X
87162	Sainte-Marie-de-Vaux	X		X	X	X
87163	Saint-Martial-sur-Isop			X		X
87164	Saint-Martin-de-Jussac	X		X		X
87165	Saint-Martin-le-Mault			X		X
87166	Saint-Martin-le-Vieux			X		X
87167	Saint-Martin-Terressus			X		X
87168	Saint-Mathieu			X		X
87169	Saint-Maurice-les-Brousses			X		
87170	Saint-Méard					X
87172	Saint-Ouen-sur-Gartempe			X		X
87174	Saint-Paul			X		X
87176	Saint-Priest-Ligoure	X		X		X
87177	Saint-Priest-sous-Aixe	X		X		X
87178	Saint-Priest-Taurion		X	X		X
87179	Saint-Sornin-la-Marche	X		X		X
87180	Saint-Sornin-Leulac			X	X	X
87181	Saint-Sulpice-Laurière			X		X
87182	Saint-Sulpice-les-Feuilles			X		X
87183	Saint-Sylvestre		X	X		X
87185	Saint-Victurnien	X		X		X
87186	Saint-Vitte-sur-Briance					X
87187	Saint-Yrieix-la-Perche	X				X
87188	Saint-Yrieix-sous-Aixe	X		X		X
87189	Les Salles-Lavauguyon			X		X
87190	Sauviat-sur-Vige			X		X
87191	Séreilhac			X		
87192	Solignac	X		X		X
87193	Surdoux					X
87194	Sussac					X
87195	Tersannes			X		X
87197	Thouron			X		X

N° INSEE	Communes	PPR Naturels	PPR Technologiques	Zonage sismique de niveau 2 (aléa faible)	Secteur d'information sur les sols	Zonage à potentiel radon de niveau 3
87198	Vaulry			X		X
87199	Vayres			X		X
87200	Verneuil-Moustiers			X		X
87201	Verneuil-sur-Vienne	X		X		X
87202	Veyrac			X		X
87203	Vicq-sur-Breuilh					X
87204	Videix			X		X
87205	Le Vigen	X		X		X
87206	Villefavard			X		X